

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le 05/04/2022

ID : 031-213105802-20220404-2022\_12-DE



COMMUNE DE VILLATE  
31580 Code INSEE

N°2022-07  
Folio N°07

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean Claude GARAUD,

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES Contre 0 Pour : 13

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement **184 755.88 €**  
- un déficit de fonctionnement : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

#### Résultat de fonctionnement

##### A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 109 755.88 €

##### B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 75 000.00 €

##### C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) **184 755.88 €**

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement 655 376.11 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) -613 066.38 €

**Besoin de financement F=D+E 0.00 €**

**AFFECTATION = C=G+H 184 755.88 €**

**1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 59 755.88 €**

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

**2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 125 000.00 €**

**DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €**

(1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Jean Claude GARAUD, Maire,  
à Villate le 04/04/2022

Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture, le 05/04/2022  
et de la publication le 05/04/2022

Fait et délibéré en mairie

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

